

« Les aléas de la Démographie dans la démocratisation
de l'enseignement en Algérie »

KATEB Kamel
kateb@ined.fr
France

Résumé.

En matière d'éducation les Objectifs du millénaire pour le développement prévoient d'assurer l'éducation primaire pour tous, garçons et filles, d'ici à 2015. Ils prévoient aussi d'éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaires et secondaires puis dans le supérieur. En effet, les performances en matière de scolarisation, ont une contribution importante dans le niveau de l'indice de développement Humain. Les travaux du CNES montrent une plus forte progression entre 1998 et 2008 de l'indice du niveau d'instruction (17%) comparativement aux indices d'espérance de vie à la naissance (9%) ou l'indice du produit intérieur brut (12%).

Incontestablement les statistiques produites par le ministère de l'éducation montrent que les objectifs quantitatifs fixés par les OMD seront atteints en Algérie pour la scolarisation tout au moins. En effet les statistiques publiées pour l'année 2006 indiquent un taux net de scolarisation dans le primaire de 97,7%, avec près de 91% d'écoliers qui terminent le cycle primaire avec un indice de parité favorable aux filles. L'alphabétisation des 15-24 ans est estimée à 92,5 % avec un indice de parité de 0,96 montrant le recul des inégalités hommes/femmes en matière d'éducation. Cependant, ces performances quantitatives ne se feront-elles pas au détriment de la qualité de l'enseignement du fait de la forte croissance démographique due à la structure de la population malgré le recul constaté de la fécondité.

Dans cette contribution nous essaierons de corriger les taux produits officiellement en utilisant un diagramme de lexis, nous montrerons que la démographie algérienne constitue un handicap sérieux pour atteindre pleinement les objectifs sur le plan qualitatif. Cependant la disponibilité des statistiques de l'éducation n'est pas disponible pour ces dernières années l'exercice sera réalisé pour les données disponibles (1992-1998)

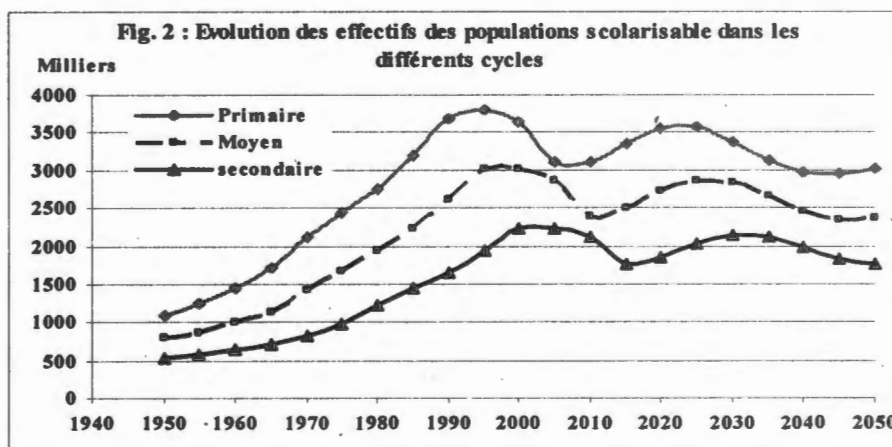
Une scolarisation massive, mais non générale¹

Le processus de généralisation de la scolarisation a été engagé tardivement, à la veille de l'indépendance par les autorités coloniales. Il a connu une importante accélération de 1966 à 1977. Un ralentissement de la scolarisation est constaté chez les garçons (avec même une baisse du taux de scolarisation entre 1987 et 1998²), mais il ne semble pas avoir atteint les filles dont la scolarisation a progressé avec une grande régularité malgré la crise économique, sociale et politique des années 1990. Les résultats du recensement de 2008 n'ont pas encore été publiés, mais les données du MEN indiquent une progression de la scolarisation à tous les niveaux du système éducatif.

¹ Toutes les données statistiques utilisées ont été recueillies sur le site web du ministère algérien de l'éducation nationale : <http://www.meducation.edu.dz>, à l'exception des données issues du recensement

² La baisse du taux de scolarisation constaté résulte de la situation politique et du climat d'insécurité mais aussi de l'appauvrissement des populations à la suite de la mise en oeuvre des programmes d'ajustement structurel (1992-1995).

En 2005, plus de 8 500 000 algériens sont scolarisés dans les différents cycles d'enseignement³. La population algérienne en milieu d'année 2005 est estimée à 32 900 000 habitants. Plus d'un algérien sur quatre est, par conséquent, dans le système éducatif. En l'an I de l'Algérie indépendante, ils étaient 811 228 soit plus de 10 fois moins. La progression des effectifs dans les différents cycles d'études ne s'est pas faite au même rythme. Si les effectifs du primaire ont été multipliés par 6, ceux du secondaire l'ont été par près de 200 et ceux du supérieur par 300. Cet accroissement considérable des effectifs scolaires est à la fois l'expression de l'explosion démographique qu'a connue l'Algérie et des efforts de la démocratisation de l'enseignement⁴. Il fallait ouvrir largement les portes des écoles aux enfants des couches sociales qui en avaient été exclues pendant la période coloniale et répondre aux besoins du développement économique comme objectif prioritaire du nouvel État.



Le recul des effectifs de l'enseignement primaire (Fig.1) constaté ces dernières années est la conséquence du recul du nombre des naissances. Il y a une augmentation du nombre de naissances depuis 2001, il est passé de 600000 en 2000 à 817000 en 2008 (équivalent au nombre de naissances du milieu des années 1980). On pourrait s'attendre à l'augmentation des effectifs du primaire pour les prochaines années, mais il se pourrait que cela soit compensé par la diminution du nombre d'année de scolarisation dans le primaire (5 au lieu de 6 avant la dernière réforme).

Selon les estimations faites sur la base des projections des Nations Unies (Fig.2) le recul des effectifs constatés dans le primaire sera prolongé par un recul dans le moyen et le secondaire à partir de 2010. Le regain de la natalité constaté ces dernières années engendrera une nouvelle croissance des effectifs dans le primaire à partir de 2010 et dans le moyen et le secondaire 5 années plus tard. Une nouvelle baisse des effectifs s'amorcera dans les années 2030.

L'accroissement considérable des effectifs ne doit pas cacher que tous les enfants algériens d'âge scolaire ne sont pas scolarisés. Environ 1 millions d'enfants seraient hors de l'école soit parce

³ En Algérie l'enseignement est obligatoire de 6 à 15 ans révolu. Les enfants âgés de 6-11 ans sont scolarisés dans le primaire qui correspond au premier cycle de l'enseignement fondamental, les 12-15 ans sont scolarisés dans l'enseignement moyen qui correspond au second cycle du fondamental. Les jeunes de 16-18 ans sont scolarisés dans l'enseignement secondaire qui correspond aux classes de seconde, première et terminale des Lycées.

⁴ Nous appellerons dans cet article démocratisation de l'enseignement l'accroissement dans chaque classe d'âge de la proportion d'enfants scolarisés.

qu'ils n'ont jamais été scolarisés (selon les statistiques du ministère algérien 553 000 des enfants âgés de 6 à 15 ans sont hors du système scolaire) soit parce qu'ils ont abandonné leur scolarité avant l'âge légal.

En une cinquantaine d'années le taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 14 ans, pour les deux sexes, a connu une croissance explosive ; il est passé d'un peu plus de 9% de la population des 6-14 ans en 1948 à 83% en 1998. À cette dernière date, la population masculine est scolarisée à plus de 85% alors que 20% des filles restent en dehors du système scolaire (Tableau 1).

Les statistiques fournies par le ministère algérien de l'éducation, sont plus optimistes que les résultats fournis par le recensement. ils indiquent des taux plus élevés que ceux des recensements. Pour l'année 1998 (année du dernier recensement publié) 92,0 % des garçons âgés de 6 à 15 ans (scolarisation obligatoire) sont scolarisés et 85,1% des filles. En 2002, Les garçons sont scolarisés à 94,1% et les filles à 90,6%. En cette même année, les enfants âgés de 6 ans qui rejoignent pour la première fois le système éducatif sont scolarisés à 96,2% pour les garçons et à 94,3 pour les filles. A l'entrée du système éducatif la scolarisation n'est donc pas générale et les inégalités de sexe persistent

Tableaux 1 : Evolution des taux de scolarisation en Algérie selon les recensements

| Sexe | Population âgée de 6-14 ans | | | | | | |
|----------|-----------------------------|------|-------|-------|-------|-------|------|
| | 1948 | 1954 | 1966 | 1977 | 1987 | 1998 | 2008 |
| Masculin | 13,4 | 23,5 | 56,80 | 80,80 | 87,75 | 85,28 | ? |
| Féminin | 4,6 | 9,5 | 36,90 | 59,60 | 71,56 | 80,73 | ? |
| Ensemble | 9,1 | 16,6 | 47,20 | 70,40 | 79,86 | 83,05 | ? |

Sources : ONS 1999, résultats des RGPH

Deux handicaps : Le legs colonial et la croissance démographique

La généralisation de la scolarisation des enfants algériens s'est heurtée à deux handicaps majeurs. L'importance relative de la population scolarisable et le lourd passif de la colonisation. Pour mémoire en 1954, le taux de scolarisation des enfants de 6 à 14 ans était de 16,6 %, plus de huit enfants en âge d'être scolarisés sur dix étaient exclus du système scolaire⁵. En 1962, un « français musulman » sur 5 (âgé de 6 à 13 ans) était scolarisé, bien que le plan de Constantine avait accéléré le processus de scolarisation. Les effectifs dans l'enseignement secondaire et supérieur étaient relativement faibles (moins de 6000 dans les lycées (seconde, première et terminale) et moins de 3000 dans les universités.

Le second handicap résulte de la forte croissance démographique des vingt premières années de l'indépendance⁶. Les décennies suivant l'indépendance ont connu les plus forts taux de croissance démographique de l'histoire de l'Algérie⁷. La population totale a été multipliée par 2,6 en l'espace de

⁵ Dans les départements français d'Algérie, les « Européens » étaient scolarisés à 85,4 %. En Métropole la scolarisation était de 97,6%. La scolarisation était obligatoire jusqu'à 13 ans.

⁶ Des taux de croissances supérieurs à 30‰, des taux de natalité proches des 50‰ et une mortalité infantile en rapide diminution 178‰ en 1960, 126‰ en 1965, 128‰ en 1970, 85‰ en 1981, 78‰ en 1985, 58‰ en 1990 et 55‰ en 1995.

⁷ 3,2% entre 1966 et 1977, 3,06 entre 1987 et 1977 et 2,28% dans la dernière décennie du XXe siècle.

32 ans (entre les recensements de 1966 et 1998), passant de 11,5 millions à 29,3 millions d'habitants. Malgré la chute brutale de la fécondité enregistrée au cours des deux dernières décennies⁸, cette forte croissance exerce une contrainte non négligeable sur la gestion du système éducatif. La population algérienne est relativement jeune : près de la moitié de la population a moins de 20 ans en 1998. La population concernée par le système éducatif et de formation (6 à 24 ans) représente 45 % de la population totale ; un quart de la population est concernée par l'enseignement fondamental, et près de 10 % constitue la classe d'âge de référence pour l'enseignement secondaire (Tableau 2).

Chaque année, jusqu'à l'an 2000, des générations d'enfants sans cesse plus nombreuses se présentent aux portes du système éducatif. Au cours des trente dernières années, il a été construit 87 941 classes, 2 560 collèges et 1 044 lycées, au rythme annuel de construction de 2 900 classes (3 700 si l'on ne prend en compte que les vingt dernières années), 85 collèges et 35 lycées par an.

Les nouvelles infrastructures pédagogiques livrées, chaque année, bien qu'elles soient en nombre conséquent, sont toujours en deçà des besoins exprimés à chaque rentrée scolaire. Tous les efforts sont ainsi orientés pour répondre à la croissance des effectifs d'enfants nouvellement scolarisés, et cela au détriment de la gestion qualitative de l'enseignement. Un développement extensif du système s'est imposé dans les faits.

Le nombre des enseignants du primaire est passé de 20 311 en 1962, à plus de 200 000 en l'an 2000. Cette progression considérable des effectifs d'enseignants du primaire, s'est faite au détriment du niveau de qualification.

Faie à cette situation, et à tous les niveaux du système éducatif, c'est la gestion quantitative des flux qui a fini par prévaloir ; par la force des choses il a été mis en place un mode de progression par quotas de passage pour faire de la place aux générations suivantes, dont les effectifs étaient toujours croissants, au détriment de l'acquisition des connaissances nécessaires pour franchir les différents cycles d'enseignement. Il s'agit d'empêcher l'engorgement du système aux niveaux intermédiaires. L'université elle-même n'échappe pas à cette logique puisque le baccalauréat, diplôme nécessaire pour obtenir une inscription à l'université, faisait l'objet de dérogations par un système de rachat ; c'est ce qui a fait dire au ministre de l'Enseignement supérieur : « En tant qu'État incapable de gérer le nombre de nouveaux bacheliers, je dois normalement supprimer le rachat à l'épreuve du baccalauréat [...] ils sont 21 % de bacheliers [en juin 2000] à avoir été rachetés⁹ ».

Tableau 2 : Structure de la population algérienne selon les recensements

| Groupe d'âge | 1966 | | 1977 | | 1987 | | 1998 | |
|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| | Masculin n | Féminin n | Masculin n | Féminin n | Masculin n | Féminin n | Masculin n | Féminin n |
| 6-14 ans | 26,50 | 24,20 | 26,70 | 25,20 | 24,80 | 24,20 | 23,00 | 22,60 |
| 16-19 ans | 07,44 | 07,21 | 08,33 | 08,13 | 08,73 | 08,76 | 09,72 | 09,56 |
| 20-24 ans | 05,90 | 06,99 | 08,31 | 08,78 | 09,70 | 09,80 | 10,01 | 09,97 |
| Total 6-24 | 41,74 | 40,20 | 45,44 | 44,21 | 45,43 | 44,86 | 45,23 | 44,53 |

Source : ONS, RGPH

⁸ 2,3 enfants par femme en l'an 2000, 8,1 enfants par femme au début des années soixante dix ; (Bedidi, Vallin 2000)

⁹ Amar Sakhri, ministre de l'Enseignement supérieur au journal El Watan du 23/08/2000. Les pressions exercées par le ministre semblent avoir été efficaces, car le rachat a été complètement supprimé à la session de juin 2002.

Quelle fiabilité des chiffres ? Que se passe-t-il hors du système d'enseignement ?

Les statistiques portant sur la scolarisation se réfèrent à différents groupes d'âges en fonction de critères le plus souvent politiques ou juridiques ; elles ont tendance pour le même pays à évoluer dans le temps. Pour l'Algérie, les taux de scolarisation ont concerné d'abord les 6-13 ans, puis en fonction de la durée de l'enseignement obligatoire c'est le groupe d'âges 6-15 ans qui est privilégié. Les services statistiques pour les besoins de comparaisons internationales publient aussi les taux se rapportant à la population âgée de 6 à 14 ans. Ainsi en l'an 2000, la population en âge d'être scolarisée serait estimée à 4 214 000, le nombre d'enfants scolarisés dans le primaire est évalué à 4 721 000. Le taux de scolarisation qui en découle serait de l'ordre 112% avec un différentiel favorable aux garçons (116,4 contre 107,4%). Cela n'est possible que parce dans la population scolarisée sont inclus aussi des enfants n'ayant pas encore l'âge légal d'être scolarisé ou ont dépassé l'âge d'être scolarisé dans le primaire.

Le premier cas concerne les dérogations accordées aux enseignants et aux cadres des appareils d'Etat d'inscrire leurs enfants en première année primaire avant l'âge de 6 ans (âge légal d'inscription dans le primaire). Le taux de scolarisation des enfants de 5 ans est passé de 12,7% à 17,4% entre 1992 et 1998. Le second cas concerne les enfants qui font l'objet d'un ou de plusieurs redoublements et n'ayant pas dépassé 16 ans, (obligation scolaire de 6 à 15 ans révolus). D'autre part, les taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans (99,7 % pour les garçons, 96,8% pour les filles et 98,3 % pour l'ensemble) ne peuvent être retenus. Les enfants scolarisés pris en compte intègrent les enfants âgés de 5 ans et les enfants âgés de 12 ans qui sont encore dans le primaire alors que la population scolarisable ne prend en compte que les enfants âgés de 6 à 11 ans. Les chiffres du ministère algérien de l'Éducation (MEN) ne concordent pas avec les résultats publiés ; les enfants âgés de 6 à 11 ans à la rentrée scolaire 2000/2001 regroupent les générations successives qui ont accédé à l'école entre 1995/1996 et 2000/2001, or les taux de scolarisation à 6 ans de ces générations successives sont compris entre 93,6 et 94,0%. De plus, le MEN signale des abandons et fournit des taux pour ces différentes générations ; ils varient entre 0,1 et 5,6% entre la première et la sixième année scolaire. S'il est scolarisé moins de 98% d'enfants chaque année et si le taux d'abandon cumulé dépasse les 10% il est impossible d'avoir le niveau des taux de scolarisation publié. Il a été procédé à la correction de ces taux dont les résultats sont à notre avis plus conformes à ceux des recensements de la population (tableau 2).

Tableau 2 : taux de scolarisation des enfants de 6 à 11 ans estimation et correction

| | Garçons | Filles | Ensemble |
|--|---------|--------|----------|
| Estimation UNESCO | 99,7 | 96,8 | 98,3 |
| Correction en ôtant les plus de 11 ans | 89,8 | 90,0 | 89,6 |
| Correction en ôtant les plus de 11 ans et moins de 6 ans | 88,0 | 88,0 | 87,7 |

Cette correction est importante, car elle montre que l'analphabétisme concerne aussi les nouvelles générations :

- les 6% d'enfants qui n'ont pas été scolarisés en 2000 (4,6 % de garçons et 7,3 % de filles)
- les 3,7% d'enfants scolarisés qui abandonnent l'école avant la 5e année du primaire

- un pourcentage non déterminé d'enfants qui poursuivent une scolarité normale mais qui quittent le système scolaire illettrés¹⁰. Dans tous les pays de l'OCDE il se trouve une proportion plus ou moins grande d'enfants dans ce cas.

Le recensement de 1998 évalue à 1,134 millions le nombre d'enfants de 6-14 ans en dehors du système scolaire. A cette date, nous estimons à 417 000¹¹ (51% sont des filles : 211 000) le nombre d'enfants de 6 à 11 ans qui grossiront les rangs de la population victime de l'analphabétisme. Cette présence importante d'enfants en dehors du système scolaire est à relier au contexte socioéconomique qui met en concurrence le travail et la scolarisation des enfants des couches défavorisées de la population.

Tableau 3 : Population non scolarisée (6-14 ans) aux recensements

| sexe | 1954 | 1966 | 1977 | 1987 | 1998 |
|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Masculin | 733 700 | 667 000 | 409 600 | 352 000 | 502 100 |
| Féminin | 793 000 | 915 000 | 822 800 | 777 000 | 631 800 |
| ensemble | 1 526 700 | 1 582 000 | 1 232 400 | 1 129 000 | 1 133 900 |

L'expérience internationale montre qu'un niveau de chômage élevé entraîne les salaires à la baisse et favorise le développement des « secteurs d'activités informels ». Plus le pouvoir d'achat des revenus salariaux du chef de famille (inflation) devient insuffisant pour répondre aux besoins du ménage, plus devient nécessaire la mise au travail de nouveaux membres de la famille : la mère ou les enfants. En Algérie, l'analphabétisme des femmes dans les couches sociales déshéritées, l'absence de toute qualification et les caractéristiques sociologiques rendent difficiles leur accès au marché du travail ; par conséquent, la nécessité d'un revenu supplémentaire pour compléter le budget familial pousse les enfants sur le marché du travail. (Kateb, 2002)

Ces aspects négatifs ne doivent pas nous cacher que les efforts de généralisation de la scolarisation sont le facteur principal du recul spectaculaire de l'analphabétisme ; 3 Algériens sur 10 sont analphabètes selon le recensement de 1998, cinquante ans auparavant, il y en avait 9 sur 10 habitants. Malgré l'amélioration du niveau d'instruction et la généralisation progressive de la scolarisation, l'analphabétisme concerne une partie importante de la population plus de 7 millions de personnes ; certes en plus grand nombre parmi les personnes âgées, mais aussi dans les nouvelles générations.

Les femmes sont plus touchées par l'analphabétisme : deux fois plus que les hommes. Aux inégalités liées au sexe se combinent les inégalités qui découlent du lieu de résidence. Le risque d'être analphabète est moindre lorsqu'on réside dans une agglomération chefs lieux de wilaya. Une personne sur deux est analphabète lorsqu'elle réside en zone éparses alors qu'elles ne sont que 1 sur 4 lorsqu'elles résident dans des chefs lieux de wilaya. L'analphabétisme est plus important dans les wilayas situées sur les Haut-plateaux (8 des 10 wilayas où l'analphabétisme est le plus élevé) et au Sahara que dans celles localisées sur le littoral méditerranéen.

¹⁰ voir à ce sujet A. Blum et Guérin-Pace F, 2000, « des lettres et des chiffres- des tests d'intelligence à l'évaluation du « savoir lire », Paris, Fayard

¹¹ Chiffre obtenu, à partir d'une étude longitudinale des générations de 6-11 ans, en additionnant les enfants non scolarisés et les abandons avant la fin de la 4^e année primaire; les taux d'abandons utilisés se trouve sur le site www.meducation.edu.dz/statistique/livre2/cycle

L'indépendance de l'Algérie a donné naissance à de grands espoirs de justice, d'égalité et de solidarité, comme cela a d'ailleurs été le cas pour nombre de pays africains qui ont acquis leur indépendance à la même époque. Cet espoir s'est focalisé en grande partie autour de l'école perçue par la population comme un instrument de mobilité sociale. Les politiques adoptées et mises en œuvre par les gouvernements successifs de l'Algérie ont entretenu cet espoir. Tous les enfants algériens sans distinction devaient avoir un droit égal à l'instruction, à la culture sans autres limitations que celles de leurs aptitudes. La « démocratisation de l'enseignement » devait répondre à deux objectifs : scolariser les enfants en âge de l'être et les maintenir dans le système scolaire jusqu'à l'âge de 15 ans. Il s'agissait tout en répondant aux exigences quantitatives, d'offrir les mêmes chances et les mêmes possibilités à tous les enfants, quelque soit leur sexe (mêmes chances aux filles qu'aux garçons) et quelque soit le lieu de résidence (urbain ou rural). (Commission nationale de la réforme de l'enseignement 2e session du 27 au 30 avril 1970)

L'Etat se devait de réunir les conditions matérielles pour l'exercice de ce droit par chaque citoyen (art. 4, 5 et 6 de l'ordonnance de 1976 portant sur le l'enseignement fondamental) : égalité d'accès à l'école, égalité des chances pendant la poursuite des études, gratuité de l'enseignement pour tous. Pour cela, l'école devait être à la fois unifiée et unique et participer à la correction des inégalités de différents ordres (sociale, économique, géographique...). La participation à la gestion de tous les utilisateurs (familles, éducateurs, jeunes et autres personnes de compétences reconnues) et à tous les niveaux du système éducatif était acquise.

Cette politique a coïncidé avec un essor démographique sans précédent dans l'histoire de l'Algérie (Kateb, 2001). Elle a nécessité de gros efforts financiers représentant annuellement, pendant les deux premières décennies de l'indépendance : près de 10% du P.N.B. (produit national brut) et environ 25% du budget total de l'Etat. La part consacrée au développement des infrastructures scolaires a représenté annuellement près du quart du budget consacré à l'éducation ; ce qui a permis de faire face aux effectifs de plus en plus importants qui se présentaient à l'entrée du système scolaire. En 1968, les 1 773 776 élèves (tous cycles confondus) utilisaient 28 759 salles de classe pour le primaire (55 élèves par classes physiques et double utilisation des classes pour arriver à 30 élèves par classe pédagogique), 478 collèges d'enseignement moyen et 56 lycées.

En 2000, plus de 30 années plus tard, les 8,2 millions d'élèves utilisent 122 867 classes pour l'enseignement primaire (37,8 élèves par classe physique ce qui entraîne la résorption progressive de la double vacation et fait correspondre progressivement les classes physiques et les classes pédagogiques), 3 038 collèges pour l'enseignement moyen et 1 100 lycées. Pour répondre aux exigences de la généralisation de la scolarisation, il a fallu construire annuellement en moyenne près de 3000 classes pour le primaire, 85 collèges pour le moyen et 35 lycées pour le secondaire.

Cette massification de la scolarisation exigeait aussi un accroissement considérable du nombre d'enseignants; les effectifs enseignants du primaire ont été multipliés par 13 en 40 ans (12 696 en 1962 à 169 503 en l'an 2000) ceux du moyen par 40 et ceux du secondaire par plus de 12. Cette progression (au niveau primaire, notamment) s'est faite au détriment du niveau de qualification. Généralement, les statistiques sur le niveau d'instruction des enseignants du cycle primaire sont difficiles à saisir du fait de catégories pas suffisamment claires, privilégiant les qualifications (moniteur, instructeurs, instituteurs ou niveau de 0 à 6). Mais concernant l'année scolaire 1983-84, l'O.N.S pour unique et seule fois donne la répartition du personnel enseignant selon le diplôme¹². Sur 179 153 enseignants du fondamental (primaire et moyen) 18,3 % d'entre n'avaient aucun diplôme,

¹² Statistique n°7, avril-juin 1985, Office National des Statistique, (ONS/D.I.P.D.D.S.) publication trimestrielle ;

3,4 % avaient le CEP (diplôme de fin de cycle primaire) 34,1 % d'entre possédaient le brevet d'études élémentaires et seulement 18,8% leur baccalauréat. De plus, seulement 1 enseignant sur 6 a eu une formation pédagogique de 1 à 3 ans dans un institut technologique de l'éducation (I.T.E.).

M. Lacheraf ministre de l'Éducation nationale (1977-78) avait en son temps attiré l'attention sur un élément (le niveau de qualification des enseignants) fondamental du mal qui rongait le système éducatif algérien dès son origine : la faible qualification d'une partie du personnel enseignant. Les planificateurs avaient mis en place tout un système de formation des enseignants, mais il n'avait pas prévu que dans le cadre du marché de l'emploi, des deux premières décennies de l'Algérie indépendante, les diplômés s'orientent vers les secteurs les plus lucratifs (industrie pétrolière, industries diverses, appareil d'Etat). Le déficit en cadres de l'économie algérienne et la forte demande en personnel enseignant ont eu une conséquence inattendue : le recrutement d'un personnel enseignant n'ayant pas toujours le niveau d'instruction requis par la profession. Ainsi, la reproduction du système (tout au moins au niveau de l'enseignement primaire et de l'enseignement moyen) et la formation des élites dans les premiers paliers du système d'enseignement ont été assurées en partie par des personnes qui étaient en échec dans ce système.

Cependant, le personnel enseignant et son niveau de qualification ne sont pas la seule cause du marasme (reconnu aujourd'hui par tous) qui prévaut dans le système éducatif. La démographie galopante a orienté tous les efforts vers les problèmes quantitatifs qui se posaient au système au détriment des aspects qualitatifs liés à l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Les nouvelles infrastructures pédagogiques livrées chaque année, étaient chaque année en deçà des besoins qui s'exprimaient à chaque rentrée scolaire. Tous les efforts sont ainsi orientés pour faire face à cet accroissement des effectifs à l'entrée du système éducatif et cela au détriment de sa gestion qualitative. C'est le caractère extensif du système qui est privilégié. Il s'ensuit que les infrastructures existantes n'ont pas bénéficié des moyens suffisants à leur maintenance notamment dans les zones rurales et à la périphérie des grandes villes. Le budget de l'éducation est centré sur les besoins extensifs au détriment des actions d'amélioration de la qualité, qui passent par la revalorisation de la fonction enseignante (l'élévation du niveau des salaires et l'élaboration de statuts spécifiques à même de la rendre plus attractive aux diplômés de l'enseignement supérieur). Le chômage des diplômés pourrait à court terme suppléer à ces manques ; en effet depuis 5 années, le ministère de l'Éducation ne recrute plus que des enseignants ayant au moins le diplôme de licence de l'enseignement supérieur.

Que faire face à cette situation ? Mettre à profit le ralentissement de la croissance démographique

Le 20e siècle aura été celui d'un complet bouleversement pour la démographie algérienne. La population totale a été multipliée par 7,2 alors qu'à titre de comparaison, pendant la même période, la population britannique était multipliée par 1,9 et celle de la France par 1,6. Cette explosion démographique a connu son summum au milieu des années 1970 et le ralentissement de cette croissance n'a véritablement été amorcé qu'à la fin des années 1980. La structure actuelle de la population favorise une dynamique de croissance pour les 25 prochaines années puisque la population algérienne devrait atteindre d'après les estimations les 42 millions en 2025 (Attané & Courbage, 2001).

Au Maghreb en général et en Algérie en particulier, les deux dernières décennies ont été marquées par des changements démographiques considérables dont le plus spectaculaire a été la baisse de la fécondité. La rapidité de ce phénomène a surpris jusqu'aux observateurs les plus avertis

de la démographie algérienne. En un peu moins d'une trentaine d'années, la natalité et la fécondité ont enregistré des baisses spectaculaires. Le taux brut de natalité qui était de l'ordre de 50 ‰ et la fécondité totale de plus de 7 enfants par femme (jusqu'à 8,1 au début des années 1970) sont passés respectivement à 21,2 ‰ et à moins de 3 enfants par femme. La baisse du nombre des naissances est considérable : de plus de 850 000 par an au milieu des années 1980, on tombe à 600 000 en 2001. Ces baisses ont conduit à une profonde transformation de la structure par âge de la population¹³. La première conséquence est la diminution des effectifs à l'entrée du système scolaire puis par suite du nombre d'enfants scolarisés et scolarisables dans le primaire (4,835 millions en 1999 et 4,639 millions à la rentrée scolaire de 2002).

La population scolarisable dans le primaire (tableau 4) verra ses effectifs diminués en 2005, 2010 et 2015. Elle passera d'un peu moins de 4,4 millions en l'an 2000 à 3,5 millions en 2015. À cette date si la scolarisation dans le primaire est générale, les infrastructures scolaires disponibles aujourd'hui seront suffisantes pour recevoir l'ensemble des élèves en faisant coïncider les classes physiques et les classes pédagogiques (disparition totale de la double vacation). Avec un taux de 30 élèves par classe, 18 000 classes existantes aujourd'hui pourront être réaménagées pour les besoins de l'enseignement moyen ou du pré primaire. Les ressources affectées à l'enseignement primaire n'auront plus comme objectif principal de répondre au besoin extensif du système ; une partie de ces ressources doit être affectée à améliorer la qualité de l'enseignement avec comme priorité la rénovation des méthodes et des outils pédagogiques. Cette rénovation va de pair avec l'élévation des qualifications du personnel enseignant.

Tableau 4 : Baisse de la population scolarisable

| Année | Sexe | 3-5 ans | 6-11 ans | Scolarisés Primaire |
|-------|----------|-----------|-----------|---------------------|
| 2000 | Masculin | 955 267 | 2 238 000 | 2 510 836 |
| | Féminin | 907 733 | 2 136 000 | 2 210 114 |
| | Ensemble | 1 863 000 | 4 374 000 | 4 720 950 |
| 2005 | Masculin | 863 367 | 2 018 400 | 2 310 852 |
| | Féminin | 818 233 | 1 915 200 | 2 050 892 |
| | Ensemble | 1 681 600 | 3 933 600 | 4 361 744 |
| 2010 | Masculin | 860 367 | 1 818 800 | |
| | Féminin | 815 433 | 1 720 400 | |
| | Ensemble | 1 675 800 | 3 539 200 | |
| 2015 | Masculin | 905 500 | 1 808 800 | |
| | Féminin | 857 833 | 1 711 200 | |
| | Ensemble | 1 763 333 | 3 520 000 | |

Source : projections démographiques Attané & Courbage, 2001

Le deuxième axe d'effort sera de lutter contre le phénomène de la déscolarisation (l'abandon scolaire) pour la seule année 2000/2001, 84 000 enfants (33 500 filles et 50 500 garçons) ont officiellement quitté l'école du primaire avant les 5 années de scolarisation. Les efforts de scolarisation ne doivent pas être dissociés d'un plan de lutte contre la pauvreté et le travail des enfants d'âge scolaire. Les familles pauvres eu égard aux coûts (directs et indirects) qu'elles doivent

¹³ Au recensement de 1998 (ONS, 1999) la tranche d'âge des 0-4 ans ne représente plus que 10 % de la population totale au lieu des 20 % enregistrés au recensement de 1966.

supporter pour scolariser leurs enfants, peuvent considérer l'éducation comme ayant peu d'intérêt concurrentiel à l'attrait que peut avoir un revenu complémentaire immédiat du travail d'un ou plusieurs enfants¹⁴. Elles peuvent faire le choix de ne pas scolariser ou de déscolariser leurs enfants. La pauvreté extrême peut aussi, dans le cas où l'établissement scolaire dispose d'une cantine scolaire, inciter des familles à scolariser leurs enfants pour diminuer la charge alimentaire de leur budget. Il existe en Algérie 5 608 cantines scolaires (année 2000/2001) pour 911 815 bénéficiaires, mais ni leur répartition spatiale ni les modalités de leur accessibilité ne sont suffisamment précises pour que l'on puisse conclure à un tel rôle. Dans les zones rurales, ces cantines associées à un ramassage scolaire judicieux permettront de lutter contre l'abandon scolaire et favoriseront la scolarisation des filles (dans les zones rurales 10% des élèves habitent à une distance de plus de 5 km de l'école la plus proche)

Le troisième axe consistera à organiser un cadre légal et contrôlé pour permettre au secteur privé d'occuper une place dans le système d'enseignement en Algérie. Les plans d'ajustement structurel induisent des politiques d'austérité visant à la réduction des déficits publics et à la rationalisation des dépenses publiques dont l'une des conséquences est la réduction des dépenses consacrées à la santé et à l'éducation. Dans une telle situation, l'Etat devrait encourager le développement du secteur privé dans l'enseignement. En Algérie, le secteur privé dans l'enseignement a été interdit en 1976 ; à cette date, moins de 1% des élèves du primaire et 1,3% du secondaire relevaient de l'enseignement privé. Pendant près de 15 ans, il n'y avait plus d'enseignement privé en Algérie. Depuis une dizaine d'années, des initiatives d'ouverture d'écoles relevant du secteur privé se manifestent ; mais en l'absence de textes de lois réglementant leur fonctionnement leur impact est encore très faible. Par conséquent, ils ne peuvent alléger les dépenses publiques en recevant les enfants de la minorité susceptible de financer la scolarisation de leurs enfants dans l'espoir d'un enseignement de meilleure qualité. Actuellement, l'enseignement privé joue un rôle d'appoint : les couches sociales ayant un niveau de revenu suffisant financent des cours supplémentaires à leurs enfants scolarisés dans le public (Kateb, 2001).

Le dernier axe concerne la lutte contre l'analphabétisme de la population ; 40 ans après l'indépendance de l'Algérie, 6,6 millions d'adultes sont analphabètes dont 4,2 millions de femmes. Les actions pour y remédier sont limitées ; les quelques associations (IQRA) mobilisées n'arrivent pas à faire face aux besoins en l'absence d'une mobilisation de la société tout entière. Il est possible de vaincre l'analphabétisme en scolarisant les nouvelles générations et en attendant l'extinction des générations qui n'ont pas bénéficié de la scolarisation généralisée. Mais il existe une autre voie.

En matière de lutte contre l'analphabétisme, l'efficacité repose sur la motivation des concernés et la mobilisation des ressources humaines et matérielles nécessaires à une entreprise d'une telle envergure. Dans un pays comme l'Algérie et dans le contexte politique, économique et social actuel, l'alphabétisation généralisée de la population exige la mobilisation des moyens mis à la disposition du culte (mosquées et imams). La pacification des mœurs et de la société en Algérie passe par la dépolitisation des lieux du culte musulman en lui rendant sa vocation originelle de diffusion du savoir et de solidarité avec les couches les plus défavorisées de la société.

¹⁴ La restriction des dépenses sociales, la libéralisation des prix, l'élimination du soutien des prix, la suppression des emplois dans le secteur public ont jeté de larges couches de la population dans la pauvreté. Les restrictions budgétaires ont touché tous les secteurs y compris le secteur éducatif. Le taux de scolarisation des garçons de 6-14 ans a diminué entre les recensements de 1987 et de 1998 et le nombre d'enfants qui déclarent occuper un emploi a augmenté pendant cette période

L'élimination de la disparité des sexes en matière d'éducation : Féminisation accrue à tous les niveaux du système éducatif

L'une des caractéristiques les plus importantes du système éducatif algérien est sa féminisation progressive. La scolarisation des filles, très en retard par rapport à celle des garçons au début des années 1960, a progressé plus vite que celle des garçons sans pour autant atteindre la parité dans le cycle primaire. Cette progression concerne aussi bien les effectifs scolarisés que le rapport entre les sexes. Elle touche tous les niveaux du système scolaire. Résultat, certes attendu au niveau primaire eu égard aux efforts de scolarisation des enfants de 6 à 14 ans et de l'obligation scolaire entre 6 et 15 ans de tous les enfants quelque soit leur sexe, mais beaucoup moins aux autres niveaux du système d'enseignement.

L'inégalité des sexes devant l'enseignement persiste dans le primaire, mais elle a tendance à s'inverser au niveau du secondaire et du supérieur (en Algérie et en Tunisie tout au moins). Depuis le milieu des années 1990 en Algérie et en Tunisie, la présence des filles dans l'enseignement secondaire et supérieur est devenue plus importante que celle des garçons. Les rapports de masculinité (nombre de garçons scolarisés pour 100 filles) sont inférieurs à 100 dans ces deux cycles d'enseignement (Fig. 3). Dans l'enseignement supérieur, ils sont estimés à 69 (Algérie, 2004) et à 74 en Tunisie pour l'année 2005, alors qu'en 1976 par exemple, ils étaient respectivement de 331 et 289.

En Algérie (2005) 57,8 % des élèves du secondaire sont des filles. L'indice de parité entre les sexes des années 2004-2005 est de 1,37¹⁵. Et, depuis ces cinq dernières années, en termes d'effectif il y a plus de filles que de garçons¹⁶ reçues aux examens du baccalauréat. Les taux de réussite au baccalauréat sont d'ailleurs de plus en plus favorables aux filles : aux sessions de 1999 et 2000¹⁷, ceux des filles étaient supérieurs à ceux des garçons. En 2004-05 les étudiantes représentent 54% des effectifs universitaires. Cette situation n'est pas particulière à l'Algérie puisqu'en Tunisie, la proportion d'étudiantes dans les effectifs de l'enseignement supérieur ne cesse de progresser passant de 51,9% en 1999 à 57,2 en 2005 et atteint 59% en 2007. Un autre fait saillant est la progression du nombre de diplômées de l'enseignement supérieur, il a été multiplié par 15 dans les vingt dernières années en Algérie et par 16 dans les quinze dernières années en Tunisie. Le nombre de diplômées dépasse d'ailleurs celui des garçons en Algérie depuis 1998 et en Tunisie depuis 2001 (Fig. 4). Aujourd'hui plus de 60 000 algériennes et plus de 30 000 tunisiennes obtiennent des diplômes universitaires chaque année. Leurs performances sont supérieures à celles des hommes, les rapports de masculinité ont chuté à 64 en Algérie et à 70 en Tunisie (2005) (Fig.).

Dans tous les cas de figure, cette progression plus rapide des effectifs de filles dans l'enseignement secondaire et supérieur, semble indiquer leur plus grand investissement personnel dans des cycles d'enseignement longs avec diplômés à la clef. L'enseignement étant mixte à tous les niveaux du système scolaire, cette progression plus rapide ne peut s'expliquer que par des taux de réussite et de passage plus élevés que chez les garçons. En second lieu, une présence prolongée dans les différents cycles d'enseignement retarde l'âge au mariage des filles.

¹⁵ L'indice de parité est le rapport entre le nombre des filles et des garçons. Selon le rapport 2000 de l'UNESCO sur la parité entre les sexes dans l'éducation, la tendance générale est à une plus grande présence de filles dans l'enseignement secondaire : cet indice est de 1,26 en Suède, 1,17 en Grande Bretagne, 1,12 aux Emirats-Arabs-Unis et de 1,11 en Malaisie.

¹⁶ La répartition par sexe des admis à l'examen du baccalauréat n'est pas publiée annuellement ; cependant aux sessions du baccalauréat de 1999 et 2004, en chiffre absolu et en taux de réussite, les performances des filles ont été supérieures à celles des garçons : 50 689 filles contre 40 167 garçons en 1999 et 70 192 filles contre 49 133 garçons en 2004.

¹⁷ Depuis une dizaine d'années, seuls les résultats de ces deux sessions ont été publiés en tenant compte de la répartition par sexe. En 2000, le taux d'admission des filles était de 29,53% contre 27,15% pour les garçons. En 1999, 22,24% de filles avaient réussi au baccalauréat contre 22,09% de garçons.

Un enseignement très sélectif bien que de qualité très décriée

Indéniablement, malgré les contraintes démographiques, si l'on s'en tient aux seuls aspects **quantitatifs**, la politique éducative a connu des succès incontestables qui ont longtemps masqué les **problèmes** qui minaient le système d'enseignement. Si les planificateurs avaient mis en place un système de formation des enseignants à tous les niveaux du système éducatif, ils n'avaient pas prévu que dans le cadre du marché de l'emploi des deux premières décennies de l'Algérie indépendante, les diplômés s'orienteraient vers les secteurs les plus lucratifs (industrie pétrolière, industries diverses, appareil d'État). Ce déficit en cadres de l'économie algérienne, a eu une conséquence inattendue. Les **non-diplômés** en fin de cycle scolaire s'orientent vers la profession d'enseignant dans le primaire et l'enseignement moyen. Ils se présenteront en masse dans les concours d'entrée dans les instituts technologiques de l'enseignement (ITE). Ainsi, la reproduction du système et la formation des élites, dans les premiers paliers du système d'enseignement tout au moins, ont été assurées par une partie des élèves en échec dans ce même système. En 2005, le secrétaire général du Ministère de l'éducation nationale reconnaît que 65% des enseignants du primaire et 54% du moyen ont un niveau d'instruction inférieur au baccalauréat¹⁸. Les statistiques de l'ONS¹⁹ en 1985, affirmaient que moins de un enseignant du primaire sur cinq étaient titulaires du Baccalauréat.

Le système éducatif bien que délivrant un enseignement dont la qualité a été qualifiée de **médiocre** par deux anciens ministres de l'éducation (Lacheraf, 1998 ; Djebar, 1995) est d'une très grande sélectivité. En utilisant les taux d'abandon et de redoublement des données statistiques publiées sur le site Internet du ministère de l'éducation nationale, il est possible de calculer pour une cohorte donnée le nombre d'individus qui poursuivent leur scolarité sans entrave jusqu'en classe terminale. La cohorte choisie est celle qui entame sa première année primaire en 1991-1992 et doit se présenter au baccalauréat en juin 2003. Elle comprend: 749343 enfants, dont 717822 sont scolarisés. Seuls 51 216 d'entre eux, arrivent en classe terminale, soit moins de 7% de la classe d'âge. Les autres ont redoublé au moins une classe, ont été exclus ou ont abandonné.

Le refus du Bilinguisme une entrave à l'amélioration de la qualité de l'enseignement

Aux difficultés générées par l'importance des effectifs à scolariser chaque année, il faut ajouter le problème posé par le choix de la langue d'enseignement et de ses implications sur le fonctionnement du système éducatif. L'histoire récente du pays avait imposé le français comme langue d'enseignement et en avait exclu la langue arabe qu'elle soit parlée ou littéraire. La langue littéraire était le support linguistique de l'enseignement précolonial à finalité religieuse, alors que l'arabe parlé (ou dialectal²⁰) était le marqueur identitaire d'une grande partie de la population algérienne. L'autre partie de la population était berbérophone et se réclamait d'une identité amazigh. L'arabe littéraire ayant l'avantage d'être la langue du livre sacré (le Coran); il a de ce fait été privilégié dans toutes les initiatives de rénovation culturelle qui prenaient l'enseignement comme point d'appui

La substitution de la langue arabe au français, en tant que langue d'enseignement, n'a jamais fait l'objet d'une contestation quelconque. L'arabisation de l'enseignement allait de soi pour

¹⁸ M. Khaldi, Secrétaire général du MEN, dans une déclaration rapportée par le quotidien El Moudjahid du 01/06/2005.

¹⁹ Statistique n°7, avril-juin 1985, Office National des Statistique, (ONS/D.I.P.D.D.S.) publication trimestrielle.

²⁰ Dans l'Algérie sous domination coloniale, le berbère et l'arabe dialectal n'ont pas bénéficié d'un statut privilégié dans l'enseignement ou l'administration. L'arabe dialectal et le berbère étaient enseignés à l'université d'Alger d'abord pour les besoins des fonctionnaires français qui bénéficiaient d'une prime grâce au diplôme qui leur était délivré après avoir suivi cet enseignement. L'arabe dialectal pouvait être choisi comme seconde langue étrangère au lycée au même titre que l'arabe littéraire, mais seulement au lendemain de la Seconde guerre mondiale.

l'ensemble des groupes politiques. Par contre, une fraction non négligeable des élites de l'appareil d'État et de l'économie souhaitait un processus d'arabisation qui tienne compte des moyens humains (personnel enseignant en nombre suffisant) et pédagogiques disponibles (programmes d'enseignement et manuels scolaires adaptés aux besoins de l'enseignement). Ils préconisaient une démarche progressive qui préserve la qualité de l'enseignement dispensé et une présence plus grande du français notamment dans l'enseignement supérieur.

Cependant, à l'exception du problème que posait le rythme de la généralisation de la langue arabe, il n'y eut pratiquement pas de débats sur l'intérêt du bilinguisme ou encore sur la relation plus fondamentale entre l'arabe, langue d'enseignement et les parlers arabes usités en Algérie. Plus grave, l'expérience dans ce domaine des autres pays arabes n'a jamais fait l'objet d'une évaluation à même d'éclairer les problèmes et les difficultés rencontrés.

Les choix politiques et idéologiques des premières années de l'indépendance ont empêché que ne se développe un véritable débat sur la place et le rôle de l'école dans la société, sur l'enseignement (programme et contenu), sur la langue d'enseignement et enfin sur la place de la religion dans le système éducatif. Le consensus de façade, notamment sur les problèmes de société, a masqué des luttes sourdes pour le contrôle du système éducatif. ce qui en définitive n'a pas permis de faire face efficacement aux contraintes bien objectives que constituent la démographie algérienne et les besoins considérables qu'elle induit en infrastructures scolaires, en formation d'enseignants, en matériels pédagogiques, etc.

BIBLIOGRAPHIE

- Lacheraf Mostefa, 1978 « débat gouvernemental autour du rapport du ministre de l'éducation relatif au système scolaire », Alger, le 6 mai 1978, 38 p.
- Djebar Ahmed, 1995, « Sciences, culture et patrimoine en Algérie », *Alliage*, n°24-25,
- Kateb Kamel, 2005, « école, population et société en Algérie », Paris, les éditions L'Harmattan, collection Perspectives méditerranéennes, 240p.
- Kateb Kamel, 2001, « Démographie et démocratisation de l'enseignement en Algérie » in *Maghreb-Machrek* n°171-172, juin 2001, Paris, Documentation française, pp. 80-89
- Attané I. & Coubage Y., 2001, « La démographie en Méditerranée » Paris, Economica les fascicules du plan bleu n°11, 249 p.
- KATEB Kamel, 2001, « Démographie et démocratisation de l'enseignement en Algérie » in *Maghreb-Machrek* n°171-172, juin, Paris, Documentation française, pp. 80-89
- KATEB Kamel, 2002, « École, enfance et société en Algérie » communication au Colloque international de l'AIDELF à Dakar du 9 au 13 décembre
- KATEB Kamel, 2001, « Système éducatif, Marché du travail et Migrations au Maghreb » communication aux 5e rencontres Euro-Méditerranéen, sous le thème : « Systèmes éducatifs, emploi et migrations dans l'espace Euro-Méditerranéen » Nice, 17-19 octobre 2001
- Semid A., & all, (1999) *Le travail de l'enfant en Algérie*, Ministère de la solidarité nationale et de la famille avec la participation de L'UNICEF, Alger, ronéoté 120 p.
- CNES (2001) *Le Regard sur L'Exclusion Sociale : Le Cas des Personnes Agées et de L'Enfance Privée de Famille*, 82 p. site électronique : <http://www.cnes.dz>
- CNES (Conseil National Economique et Social) (2000) *Rapport National sur le Développement Humain*, réalisé avec l'appui du PNUD, 140p. site électronique : <http://www.cnes.dz/>
- CNES (1998) *Rapport préliminaire sur les effets économiques et sociaux du programme d'ajustement structurel*, octobre, Alger 113 p. site électronique : <http://www.cnes.dz>
- ONS, (1992) *Collections Statistiques*, n°33, Alger, , pp. 1-5
- ONS, *Résultats des Recensements de la Population et de l'Habitat*, années 1966, 1977 et 1987, Alger.
- O.N.S, (1999) : *recensement général de la population et de l'habitat*, Coll. « Statistiques » n°80, Résultats n°1, Alger, 180p.
- O.N.S, 1998, *Annuaire statistique* n°18, année 1996, Alger
- O.N.S, (1996) « L'emploi et le chômage en Algérie » *Enquêtes sur la mesure des niveaux de vie (LMS)*, Données Statistiques n°226 août 1996, Alger
- O.N.S, (1985) : « évolution du secteur éducation-formation 1962-1985 », Collection « Statistiques » n°7, Alger, pp. 6-18
- O.N.S, (2000) « Typologie des ménages et des familles » a travers le recensement de 1998, Données Statistiques n°314 novembre 2000, Alger
- O.N.S, (1985) : « évolution du secteur éducation-formation 1962-1985 », Collection « Statistiques » n°7, Alger, pp. 6-18
- Site Internet du Ministère de l'éducation national : <http://www.meducation.edu.dz/francais/>
- Site Internet de l'office national des statistiques : http://www.ons.dz/them_sta.htm